

Petite chronique et bibliographie

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **9 (1901)**

Heft 7

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

mais il serait contradictoire de me déclarer innocent et de ne point infliger de peine à celui qui m'a inculpé, voilà le nœud gordien. Au reste, je n'ai qu'à me louer de la manière dont j'ai été ici, des preuves de bonté et d'intérêt qu'on a pris à mes circonstances, et cela, je vous prie de le publier. Quant à ce que je vous dis sur la question, vous pouvez le communiquer aux dignes personnes qui ont participé à mes circonstances sans cependant le rendre public. J'ai eu la délicatesss de n'en pas parler, mais je me propose bien d'en dire quelque chose avant mon départ, et pourtant avec prudence et précaution.

Recevez l'assurance de l'estime bien distinguée, etc.

MARTIN.

* * *

Les espérances du prisonnier ne tardèrent pas à se réaliser. La sentence du 17 avril 1791 libéra le pasteur Martin, reconnut son innocence, le réintégra dans ses fonctions et lui accorda de larges indemnités. L'arrestation arbitraire du pasteur de Mézières n'en resta pas moins un événement très défavorable pour LL. EE.; un de ceux qui laissèrent les traces les plus profondes dans les esprits. Eug. MOTTAZ.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

La **Société d'histoire de la Suisse romande** s'est réunie à Lausanne le 19 juin, sous la présidence de M. van Muyden. Un grand nombre de personnes avaient répondu à la convocation malgré le temps pluvieux et froid.

Le président a rappelé tout d'abord la mémoire des nombreux membres de la Société qui sont décédés depuis un an. C'est MM. Combe, professeur de théologie; Herminjard, le savant historien de la Réforme; Schmid, le curé de Moerel, pour lequel le passé du Haut-Valais n'avait pas de secrets; Morel et Soldan, juges fédéraux; le Dr Gosse, de Genève, type du collectionneur; Adrien Colomb, de St-Prex, qui s'est occupé de la période lacustre; A. Iahn, de Berne, membre honoraire de la Société depuis 1847, etc. Un certain nombre d'admissions compensent en partie ces pertes sensibles.

Les publications de la Société sont peu nombreuses depuis quelque temps. Le président signale plusieurs travaux importants qui paraîtront prochainement. Ce sont entre autres les **Manuels de Lausanne** dont la publication commencée par E. Chavannes

va être continuée par M. B. Dumur, ancien président du Tribunal; le glossaire des patois de la région de Blonay, par M^{me} Odin; les comptes de Chillon, par M. Victor van Berchem; un mémoire sur les tombes de Chamblandes, par M. A. Næf, archéologue cantonal.

M. de Molin, conservateur du Musée cantonal, a présenté à l'assemblée une communication importante sur les antiquités germaniques en Suisse. Ce travail, qui est de nature à jeter une lumière nouvelle sur ce sujet aussi vaste qu'intéressant, sera publié prochainement dans cette Revue. Nous n'en parlerons donc pas en détail dans ce moment, non plus que de celui présenté par M. Emile Dunant sur Genève et la Suisse jusqu'en 1814, que nos lecteurs auront sous les yeux dans quelques mois.

M. Jules Mellet a fait circuler deux lettres des évêques de Lausanne, Aymon et Sébastien de Montfaucon. Elles ont été achetées par les soins de la commission du Vieux-Lausanne et traduites par M. Dumur. La plus ancienne, dont la date remonte à 1509, est relative à un procès instruit à Berne contre les Dominicains. En 1507, les Dominicains de Berne avaient un différent avec les frères Mineurs au sujet de l'Immaculée Conception. Des excès furent commis de part et d'autre; les Dominicains furent enfin condamnés et plusieurs d'entre eux brûlés publiquement. La seconde lettre écrite par Sébastien de Montfaucon est relative à un moine enfermé à l'Evêché de Lausanne pour apostasie. Ce moine, un cordelier français, avait été arrêté après la dispute de Lausanne. Les Bernois réclamèrent sa libération qui leur fut accordée de nom, mais pas en fait. Ce moine fut conduit à Ripaille et on n'entendit plus parler de lui.

La Société d'histoire a décidé enfin de participer par un don de cent francs à l'exécution du monument d'Albert de Haller à Berne.

Nous ne voulons pas terminer ce compte-rendu sans remercier vivement M. van Muyden d'avoir bien voulu attirer l'attention des membres de la Société sur la *Revue historique vaudoise*. Il a fait remarquer fort justement à ce propos que si les *Mémoires et Documents* de la Société romande renferment généralement des travaux de longue haleine destinés aux historiens et aux chercheurs, notre Revue contient des mémoires et récits qui, tout en ayant leur valeur documentaire et scientifique, s'adressent à un public plus étendu. Elle contribue ainsi à répandre au milieu de nos populations l'intérêt pour les choses du passé et cherche par conséquent à atteindre le même but que la Société d'histoire de la Suisse romande.

— Dernièrement, on a découvert dans le sol du rivage du lac de Neuchâtel, à *Corcelettes*, un magnifique tronc de chêne bien conservé et datant de la période lacustre. Quelque temps auparavant, on avait retrouvé près de *St-Maurice* une quinzaine de grands arbres enfouis à dix mètres de profondeur dans le sol. M. le chanoine Bourban pense qu'ils sont des témoins du grand cataclysme qui accompagna la chute du Taurétunum au VI^e siècle de notre ère. Voici ce qu'il écrivait dernièrement à ce sujet :

Des sources abondantes et des filtrations du Rhône ont conservé ces arbres comme les eaux des lacs ont gardé les pilotis des habitations lacustres. Les diverses couches de terrain... confirment la fidélité du récit de la grande inondation du Rhône lorsque le fleuve refoulé est parvenu à rompre l'obstacle.

Ce cône de déjection du Bois-Noir a été surélevé encore par des éboulements postérieurs. Le plus important a été celui de 1635... à la suite duquel les habitants du village d'Evionnaz construisirent sur un bloc descendu de la montagne, la chapelle de St-Barthélemy, avec sa sacristie, que l'on voit encore.

Le Rhône renonçant à lutter contre les éléments dévastateurs, fixa son lit probablement déjà au VI^e siècle, au pied du contrefort de la Dent de Morcles, et le cône de déjection du Bois-Noir le domine d'une hauteur de 150 mètres.

Les grands arbres trouvés dans le canal des forces motrices, à l'extrémité de ce cône de déjection, après être restés dans l'oubli depuis le VI^e siècle, ont résisté à la drague et vaincu l'une des plus fortes machines de fouilles connues en Suisse. Débités à coups de dynamite, ces chênes ont servi de bois à brûler au bureau des forces motrices et dans les maisons du Bois-Noir.

Cependant, l'archéologie a eu sa part. Après avoir pris des couches du terrain, des photographies qui me permettront d'illustrer un travail plus détaillé sur ces éboulements et l'ancien cours du Rhône longeant le champ des Martyrs — de la Légion thébaine — j'ai fait tirer de cette profondeur deux immenses troncs dont l'un a plus d'un mètre de diamètre. A grands frais, ils ont été installés au Musée des fouilles de St-Maurice. Je me ferai un plaisir de les montrer, ajoute M. le chanoine Bourban, aux amis de l'histoire et aux bienfaiteurs qui voudront bien m'aider de leurs aumônes dans l'œuvre des fouilles aux basiliques de St-Maurice d'Agaune.

— La commission du **Vieux-Lausanne** est une modeste institution, qui, pour ne pas faire beaucoup parler d'elle, n'en poursuit pas moins activement son utile besogne.

Fondée en février 1898, sur l'initiative de M. Ch. Vuillermet,

elle tient régulièrement, le quatrième jeudi de chaque mois, une séance où sont discutées, sous la présidence de M. le syndic de la ville, une foule de questions les plus diverses intéressant le passé de Lausanne.

Bien que ne disposant que d'un modeste crédit de 1000 francs par an, elle a déjà acquis, ou reçu à titre gracieux, une quantité d'objets se rapportant au Vieux-Lausanne : gravures, tableaux, cartes, portraits, photographies, anciens documents, vieilles poteries d'étain, collection de dessins de feu le peintre Guignard, etc.

Son activité s'est exercée dans les domaines les plus divers : elle s'est intéressée aux fouilles faites à Vidy sur l'emplacement de l'échafaud de Davel et à celles de la Madeleine, à la restauration du temple de St-François. Elle cherche à réunir une collection des portraits des syndics de Lausanne ainsi que des professeurs célèbres qui y ont enseigné. Deux de ses membres se sont occupés avec beaucoup de dévouement de l'organisation, dans le bâtiment scolaire de la Croix-d'Ouchy, de tous les objets recueillis. Ce musée en formation présente déjà un très vif intérêt.

La commission du Vieux-Lausanne fait donc sans aucun fanatisme une besogne des plus méritoires ; elle mérite de trouver auprès du public lausannois l'appui le plus complet. Cet appui ne lui a pas fait défaut jusqu'ici, mais il serait bon, dans l'intérêt même de l'œuvre qu'elle poursuit, qu'elle l'eût davantage et qu'elle fût mieux connue.

C'est pourquoi nous adressons en son nom, à nos lecteurs, un chaleureux appel pour les engager à collaborer avec elle au sauvetage de tous les témoins du passé de Lausanne et à lui faire parvenir ou à lui signaler tous les objets ou documents pouvant offrir un intérêt historique. Que de choses encombrantes dont on ne sait que faire sont entassées dans les combles ou les galetas, qui feraient le bonheur de la commission et qui contribueraient à l'enrichissement de son musée : vieux objets, anciennes lampes, documents, gravures, anciens livres de comptes, anciens guides ou descriptions de la ville, etc., etc. Un simple avis au secrétaire de la commission (Greffé municipal) suffit.

M. Charles Bugnion, banquier, membre de la commission, a bien voulu se charger des fonctions de trésorier ; il recevra avec plaisir et reconnaissance les dons que l'on voudra bien lui remettre.

Nous recommandons l'œuvre de la commission du Vieux-Lausanne à tous les habitants de notre bonne ville.

